

République du Mali,
Ministère de la Culture
Secrétariat Général

Rencontre des chasseurs de l'Ouest africain
Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Guinée, Mali, Niger, Sénégal
26 janvier - 1^{er} février 2001

Colloque international :
« La chasse traditionnelle en Afrique de l'Ouest d'hier à aujourd'hui »
Bamako, 26 - 28 janvier 2001

De la terre ferme à l'océan :
les pêcheurs au harpon de l'île de Fadiouth¹
(Petite Côte, Sénégal)

Raphaël NDIAYE,
Enda, Equipe EDDOC
Janvier 2001

¹ In : Actes du Colloque international « *La chasse traditionnelle en Afrique de l'Ouest d'hier et aujourd'hui* »
Bamako, 26-28 janvier Bamako, Ministère de la Culture du Mali, pp. 203-217, sd.

1 - L'ILE DE FADIOUTH

Appelée aussi l'île aux coquillages, Fadiouth, de même que son cimetière marin, et de nombreuses buttes de coquillages disséminées dans la mangrove, fait partie des ensembles coquilliers caractéristiques de la Petite Côte.

L'île et son cimetière sont situés dans une lagune ouverte sur l'océan Atlantique, qui se remplit et se vide au gré des marées, rythmant ainsi la vie des villageois. De nombreux bolongs, bordés de palétuviers, prolongent le plan d'eau, jusqu'aux abords des tanns, ces étendues plates et salées, impropres à l'agriculture.

Fadiouth devrait son nom à l'expression sérère : *Sanda fa a cuc*, qui signifie : *Ilôt et banc de sable*, car l'île, artificielle, est bâtie sur un banc de sable aux portes de l'océan. Certains font remonter sa fondation au milieu du 14^e siècle avec l'avènement de la migration guelwar de Mansa Waly Mané venu du Gaabu ou Kaabu. Elle serait, semble-t-il, plus ancienne, en se situant aux environs du 10^e siècle et serait due à Kian et Tiboy, un homme et une femme chassées du même Gaabu, et qui décidèrent « de s'installer dans l'île de Fa Juc, non loin de Pipa », (Gravrand, 1983 : 291).

Conformément à la pratique de la filiation matrilineaire en usage chez les Sérères, Kian était du matrilineage des *Feeyor*, et Tiboy de celui des *Jaxanoora*. Ceci a conféré aux descendants du premier nommé, une appropriation des terres, au point qu'un adage affirme que la brousse leur appartient. Quant au second, il s'approprié la mer, de la Pointe Sarène à la Pointe de Sangamar, sur plus d'une trentaine de kilomètres. Dans cet espace que d'aucuns désignent sous le nom de Principauté de Fasna, les descendants de Tiboy administrent les passes, rias et bolongs sur ce front maritime, et l'océan jusqu'à une profondeur à partir de laquelle la terre à peine visible, devient une sorte de brouillard opaque.

Au nom de cette appropriation, et pour les besoins de cette administration, le matrilineage des Jaxanoora intronise depuis des siècles à travers ses deux branches, un « Roi de la mer », qui est par ailleurs une sorte de « Grand prêtre » dénommé *Saacuur* en sérère, autrement dit, « Celui qui verse », en référence aux libations et à la fonction sacerdotale. Il est doté donc d'un pouvoir à la fois temporel et religieux, et doit résider obligatoirement à Fadiouth même

si les règles de succession désignent un membre de la lignée qui habite une autre localité. Si ce dernier ne rejoint pas l'île, il est remplacé par un ayant-droit résident.

A ce jour, au moins vingt deux personnes, appartenant à deux branches, ont occupé la fonction. La dernière édition de la cérémonie de sacre a eu lieu le 2 février 1996 et a concerné M. François Barka Fa Ndeß - François Barka Le Cadet - dont la succession est ouverte depuis son décès intervenu il y a quelque temps².

Cette fonction a toujours été reconnue par le pouvoir central du royaume sérère pré-colonial du Sine, fondé au milieu du 14^e siècle, et demeuré indépendant jusqu'en 1892, année de son annexion par la France coloniale. Fadiouth, a fait partie de ce royaume partie jusqu'en 1862, année où il fut annexé par le même pouvoir colonial français, en même temps que Joal et Fadial, puis rattaché à Gorée.

L'île de Fadiouth, demeurée attachée depuis ses origines à une religion traditionnelle sérère fortement structurée, a été christianisée à partir de 1880 par un révérend père, Sérère d'origine et du nom de Léopold Diouf, membre de la congrégation du Saint Esprit . Aujourd'hui, elle compte, à l'inverse d'un Sénégal fortement islamisé, 90 % de catholiques contre 10 % de musulmans, mais avec une survivance de certaines aspects de la religion d'origine, perceptibles notamment dans le champ de la « royauté de la mer » et de la pêche.

2 - FADIOUTH ENTRE TERRE ET MER

2.1 - Le primat de la terre

Bien qu'insulaire, situés aux portes de l'Atlantique, les gens de Fadiouth sont d'abord des agriculteurs, attachés au primat que la culture sérère reconnaît à la terre. Celle-ci est personnifiée sous la forme d'une femme vivante, - la Terre-Mère - appelée Kumba Njaay³.

L'affirmation de ce primat enracine le Sérère, singulièrement celui de Fadiouth, dans sa terre, confère une noblesse et une éminente dignité au travail de celle-ci, et le conduit à remplir d'abord ses greniers de mil et de riz, avant de s'adonner à toute autre activité, la pêche au harpon en particulier.

² Sur le sacre et les fonctions liées à cette « royauté », cf la thèse de troisième cycle de Virginia Tiziana BRUZZONE : *La royauté de la mer à Fadiouth. Aspects de la religion traditionnelle seereer (Sénégal)*.- Université C. A. Diop de Dakar, 1996-1997.

³ D'où l'expression : « Adna Kumba Njaay : La Terre Kumba Ndiaye. »

Des chants-poèmes composés par des habitants de l'île illustrent amplement cet attachement. L'un des auteurs - Biram Thiémi NDONG - s'émerveille de lui-même lorsqu'il travaille la terre :

1 Comme Biram le fils de Yandé sait manier l'ileer⁴

2 Celui-là même qui couche l'herbe

3 Ah le chevalier de Daba Ndiaye

4 Comment vas-tu en cet hivernage ?

5 Et champion de Ndioug !

6 Ngor je le clame

7 Je n'ai pas terni le renom de la lignée des Sarr

8 Et champion de Mbissine

9 Ceux-là auxquels la terre échut en héritage

10 Qui font façonner des ileer

11 Et surpassent quiconque dans leur maniement !

Un autre clame pour lui-même :

1 Ma tenue de l'ileer, comme elle est belle

2 Et comme je sais la manier !

3 Ah le champion de Yandé

4 C'est cela le point de mire des hommes

5 Mais ils n'ont pas la classe du chevalier d'Hélène !

Et un troisième ajoute :

1 Daba, ma soeur, je suis la case sise aux champs de mil

2 Moi qui, jamais ne quitte les espaces des cultures

3 Oh Waaly, j'ai assumé votre héritage

4 Et les vivants, envieux, m'attaquent par maléfices :

5 Contre eux, je me suis adossé sur Dieu le Puissant

6 Ainsi fait le maître...

⁴ Instrument aratoire constitué d'une partie en fer en forme de demi-lune, montée sur un manche en bois, généralement de palissandre du Sénégal, d'une longueur de 2m environ.

2.2 - La chasse rituelle et la quête de récoltes abondantes

L'une des traditions sérères liées précisément au primat de la terre et au travail de la terre en particulier, est une forme de chasse ritualisée, appelée *O miis*, et organisée à l'approche de la saison des pluies, période cruciale de la vie villageoise s'il en est. Elle vise à capturer l'animal porteur de bonne chance et de l'abondance des récoltes : « *o xos* ».

Ce gibier est identifié au cours de séances publiques de divination, où les devins attirés des villages, veilleurs de jour et de nuit et manipulateurs des forces de la surnature, prophétisent selon tout un rituel, sur les faits marquants de l'hivernage : le régime des pluies et partant les variétés recommandées pour les cultures sur les terres de bas-fonds, les plaines surélevées, les terres argileuses ou les terres sablonneuses ; sur les déprédateurs et ravageurs ; les maladies et les catastrophes naturelles ; sur les offrandes propitiatoires pour éloigner les malheurs aux aguets ; sur l'animal porteur de bonne chance et gage de récoltes abondantes dont la prise justifie la chasse rituelle.

Quand il aura été pris, il sera consommé et des parties de son corps - les pattes, les poils, la peau, la queue, les os - seront mélangées aux semences pour leur conférer bénédictions et fécondité. C'est dire la portée de cette chasse rituelle à l'échelle de tout le corps social.

2.3 - Vivre de la Mer

Les habitants de Fadiouth vivent aussi très largement de la mer, en entretenant une activité qui a lieu dans la lagune, et les bolongs : collecte de coquillages variés et d'autres produits halieutiques qui abondent dans leur environnement marin ; pêche à l'épervier, à la senne, à la ligne, à la nasse ; pêche barrage, consistant à fermer un bolong à marée haute par un dispositif qui laisse les eaux passer mais bloque les poissons, en renforce la concentration et en facilite la prise lorsque les eaux se retirent avec la marée basse, etc.

Cette pêche a également lieu dans les embouchures et en haute mer, à l'épervier, à la senne tournante, mais surtout au harpon. Dans ce dernier cas, elle est pratiquée par des hommes qui doivent avoir une grande adresse, des connaissances approfondies du milieu aquatique et de la faune marine et de ses mouvements saisonniers, ainsi que de la navigation. Leurs connaissances doivent faire d'eux des « maîtres de tête », aptes à affronter des proies de grandes tailles qui, pour leur défense, sont censées être capables de neutraliser autant leur adresse, la puissance de leurs prières ou incantations, que de « brouiller » leur vue, ou de

rendre inoffensif leurs armes. Ils sont désignés du terme sérère *laalaf*⁵, et sont de grande renommée.

2.4 - Les proies des pêcheurs au harpon

Lorsqu'ils partent à l'assaut de l'océan ou en longeant les côtes pour ne point s'en éloigner, ou pour entrer dans les embouchures, les pêcheurs au harpon visent des proies de grande taille dont nous faisons ci-après une présentation sommaire.

1 - *Jamtatoor* : *Megalops atlanticus*. (C.V.). C'est le Tarpon ou la « Grande Ecaille » : 2 à 2,5 mètres de long, pour un poids d'environ 150 kg ;

2 - *Jiinga* : *Tursiops truncatus* (MONTAGU). C'est une variété de dauphin, appelée « Le Souffleur » ou « Dauphin à nez en bouteille », pouvant mesurer 3 à 4m.

3 - *O Suuna* : C'est le dauphin de petite taille du groupe des « delphinus ».

4 - *Luufe* ou *Ruufe* : *Rachicentron canadum* (LINNE) : poisson de la famille des Rachycentridés, fusiforme à large tête, déprimée, portants des yeux petits et largement séparés. Abondant de juillet à décembre, il peut mesurer jusqu'à 2m et sa capture est interprétée comme un présage heureux. Il est appelé « Porte bonheur » ou « Reine des mers ».

5 - *Wañoor*⁶ : *Dermodochelys coriacea* (LINNE) : Tortue marine de la famille des Dermochelyidés, n'ayant plus de plaques proprement dites, mais une carapace de cuir consistante, munie de cinq carènes longitudinales ; elle peut atteindre 2m 40, et peser 600 kg. Elle ne vient que de façon exceptionnelle près des côtes, notamment en période de ponte. C'est la « Tortue luth » ou la « Tortue cuir ».

6 - *Ndumaar* : *Chelonia mydas* (LINNE). C'est la tortue marine commune, appelée « Tortue franche » ou « Tortue verte », la carapace des adultes étant olive ou brunâtre, tachée ou marbrée de jaune. Elle pond pendant la période de l'hivernage en rejoignant la terre ferme. Le nom *Ndumaar* désigne aussi la « Caouane » ou « Caret ». Sa taille peut atteindre 1m 20.

⁵ *Laalaf* : payeur, car non seulement la pagaie permet d'approcher la proie en silence, mais à ce niveau de la mer la profondeur des eaux est telle qu'une perche ne permet pas toujours de toucher le fond et d'exercer une poussée pour faire avancer l'embarcation.

⁶ Lire wagnor comme dans « pagne »

7 - *O Ngungeec*. Nous n'en avons pas trouvé traces dans le dictionnaire sérère-français du Rd P. Léonce Crétois, mais il s'agit d'une proie régulièrement visée par les pêcheurs au harpon de Fadiouth et d'ailleurs.

8 - *Leemar* : *Trichechus senegalensis* (LINK) : Mammifère de la famille des Trichéchidés, à la couleur gris sombre. Son corps a la forme d'un massif en fuseau, sans cou, avec une tête informe, des yeux minuscules et deux orifices en guise d'oreilles, mais qui lui donnent une très grande acuité auditive. Les membres antérieurs qui sont en principe des nageoires présentent le squelette d'une main. Le lamantin nage facilement et peut rester sous l'eau pendant 16mn. La femelle a deux mamelles pectorales et cette physionomie qui n'est pas le seul aspect qui le rapproche de l'être humain, fait du lamantin un être craint et respecté, auquel on développe un rituel funèbre similaire à celui de l'homme. L'animal peut mesurer 3m et peser jusqu'à 350 kg.

9 - *Jiïño*⁷ : Nom générique des requins. Les pêcheurs au harpon les rencontrent et engagent la bataille contre certaines variétés présentées ci-après.

9.1 - *Gi Ga'* ou *Ga Ñand*⁸ : Il s'agit des poissons scies en général. On distingue dans la catégorie des requins pêchés :

- le *Pristis microdon* (LATHAM) : le rostre compte 16 à 18 dents de chaque côté ;
- le *Pristis pectinatus*(LATHAM) : le rostre est armé de 22 à 25 dents de chaque côté.

Chacun de ces deux types de requin peut dépasser 4m y compris le rostre. Une fois harponnée, la proie reste au fond de l'eau et guette l'ombre du pêcheur. A la moindre occasion, il surgit et balaie l'espace de sa scie dans l'espoir de l'atteindre.

9.2 - *Box-juhaam* : *Carcharias [odontopsis] taurus* (RAFINESQUE). Il appartient à la famille des Carchariidés. Il est notamment caractérisé par ses dents longues et pointues, munies à leur base -chez l'adulte tout au moins - d'un petit denticule de chaque côté. C'est le « Requin

⁷ Lire : « djigno » comme dans « pagne ».

⁸ Réaliser la consonne initiale comme dans « Nianing. »

taureau »⁹, appelé mot à mot en sérère : « le Chien de l'Océan ». Il est particulièrement agressif et ayant manqué l'un de nos informateurs qu'il guettait, il emporta un morceau du rebord de la pirogue qui reçut son coup de gueule.

9.3 - *O lor* : *Galeocerdo arcticus* (FABER). Il appartient à la famille des Carcharinidés ; il est massif avec une tête large et une museau très court. On l'appelle communément en français le « Requin tigre » ou le « Requin léopard ». Il peut mesurer jusqu'à 4m de long et peser de 150 à 200 kg. « Le plus gros a été pêché à Joal par M. Couard, en décembre 1948 ; il pesait 450 kilos et son foie faisait 45 kilos » (Rd P. Léonce Crétois, 1972 : 632).

9.4 - *Sanjeen*¹⁰ : *Sphyrna tudes* (VALENCIENNES). C'est le grand requin-marteau dont la taille dépasse quelquefois les 5m, et dont quatre espèces existent au Sénégal. Le plus gros pêché au large de Dakar en 1946 pesait 525 kilos.

9.5 - *Sandandoor* : Ce requin - dont le nom sérère n'est pas répertorié dans le dictionnaire de Crétois - est présenté par les pêcheurs comme étant d'une agressivité particulière, qui le rend d'autant plus dangereux qu'il dispose de quatre rangées de dents sur la mâchoire supérieure, et autant sur la mâchoire inférieure. Dès qu'il est piqué par le harpon, il passe à l'attaque en bondissant hors de l'eau. L'informateur rapporte le cas d'un pêcheur qu'il a connu et dont le bras a été cassé d'un coup de gueule par ce requin.

3 -UNE EMPRISE SUR LA MER

3.1 - Le Saacuur et la gestion de l'espace aquatique

Le front maritime de la Pointe Sarène à la Pointe de Sangomar constitue l'espace où le « Roi de la mer » étend son pouvoir sacerdotal et temporel. Deux branches de la lignée Jaxanoora - celle de Tiboy et de celle de Ndiaré Sarr - désignent le « Roi » et la « Reine » ou *Lingeer* ainsi que le « *Buumi* ou prétendant au « Trône », selon tout un cérémonial que nous survolons en en présentant quelques données fortes.

☞ Il y a d'abord une symbolique qui inclut :

- une plante rampante, sorte de liseron dénommé *furtuut* ou *furutuut* - *Ipomaea asarifolia* (DESROUSSEAU) qui sert à fabriquer un coussinet sur lequel l'Elu s'assoit.

⁹ Les Anglo-Américains l'appellent : *Sand-Shark* ou « *Requin sable* ». Il fréquente les embouchures en saison fraîche, de décembre à mai.

Cette plante entrait autrefois dans la teinture des pagnes ; elle pouvait remplacer le savon et servait à hâler les pirogues neuves traînées vers la mer ;

- le mil, symbole d'abondance et de bonheur ;
- le coton, symbole de la discrétion ;
- le sel, symbole de protection ;
- des habits blancs, symbole de pureté, à travers le pagne qui recouvre l'Elu, la Lingeer et le Buumi pendant le rituel, et dont le roi sera désormais habillé pendant tout son règne.

☞ Il y a ensuite les prophéties sur les faits qui marqueront le règne : les types de produit de la mer qui abonderont, les maladies et autres malheurs qui guettent la communauté, les pluies et la fécondité des hivernages, etc. Souvent, à l'appui de ces prophéties et comme signes avants-coureurs, il y a abondance de poissons ou de fruits de mer. En 1996, ce sont les tortues marines habituellement pêchées en haute mer qui sont venues aux portes de la lagune, une semaine avant le sacre. Une cinquantaine au moins avaient été capturées sans efforts et consommées. L'on dit de ces fruits de mer, de ces poissons ou d'autres produits halieutiques de plus grande taille « qu'ils sont venus participer au sacre. » Ce phénomène se passe également au moment des funérailles du Saacuur. Ce fut le cas lorsque notre grand père paternel - François Djodj Singhâne Ndiaye - qui avait été intronisé « Roi de la mer », et qui mourut en janvier 1955. Des poissons en très grande quantité, pêchés uniquement en haute mer - une variété de harengs¹¹ - envahirent les eaux de la lagune, au point qu'il suffisait de plonger une calebasse ou un panier dans l'eau pour en attraper. Ils étaient « venus aux funérailles du Grand Prêtre ». Comme le note Tiziana Bruzzone (1992-93 : 9) à propos du Saacuur « Son intronisation, comme sa mort, bouleversait la nature : une myriade de poissons venait mourir dans la lagune (Fadiouth). Il était enterré, la tête tournée vers la mer ». Au titre des faits extraordinaires, on peut évoquer le cas de Waly Mbamâne Ndiaye, premier Saacuur de la branche de Ndiaré Sarr, qui intronisé sur l'île sanctuaire de Fassanda, dans les environs du village, rejoignit nous dit notre grand mère Yâkoune Wanhé en 1972, le village de Fadiouth en marchant sur les eaux. C'est au cours de la même entrevue que cette grand-mère nous donna la devise composée par Waly à l'occasion de ce sacre, et sans doute face aux péripéties qui avaient entouré sa désignation :

¹⁰ Réaliser la seconde consonne comme dans « Senghor »

¹¹ Njuuluul au singulier cuuluul : sardinella eba, cf. Dictionnaire du Rp Léonce Crétois ; p.667.

- 1 *Ah Waly, chevalier de Yandé*
- 2 *Voici la vérité meilleure que le miel*
- 3 *Mais ils grimacent de dépit¹²*
- 4 *Les voici grimaçant de dépit*
- 5 *Alors que Dieu lui-même*
- 6 *Est partisan de Ndiaye !*
- 7 *Waly Ndiaye*
- 8 *Waly Ndiaye, fils de Dieu*
- 9 *Waly assurément fils de Dieu*
- 10 *Tu m'estimes, fils de Dieu,*
- 11 *Tu me détestes, fils de Dieu*
- 12 *Waly assurément fils de Dieu !*

☞ Un autre fait important lié à la royauté de la mer, concerne les autorisations à obtenir du Saacuur pour certaines formes de pêche. C'est en particulier le cas pour la pêche barrage – gi bek - et autrefois la pêche à la senne. De même, des redevances sont dues au Saacuur pour la prise de certaines proies, dont toutes celles qui relèvent de la pêche au harpon. Habituellement, une partie spécifique de la prise est destinée au Roi, dont la redistribution à des ayants droit bien précis obéit à des règles strictes. En effet la fonction entraîne, entre autres, l'entretien d'autels traditionnels.

De fait, l'envoi de représentants des villages environnants et de membres des branches de la lignée Jaxanoora habitant ailleurs qu'à Fadiouth¹³, manifeste la reconnaissance du pouvoir du Saacuur au delà des limites de l'île.

3.2 - Une vision ambivalente de la mer

*« En mer, il n'est point d'appui
Et la pirogue n'est pas le bateau pour mouiller ! »*

Telle est l'adage repris dans un chant-poème de Fadiouth, qui indique l'inconsistance du milieu aquatique dans lequel l'homme s'aventure pour affronter des proies, autrement puissantes et agressives pour certaines d'entre elles. N'offrant aucune possibilité de poser les

¹² Il s'agit des envieux et de tous ceux qui n'adhèrent pas à sa désignation.

¹³ Comme ce fut effectivement le cas en février 1996.

pieds et marcher d'un pas ferme, la mer apparaît aux yeux des insulaires comme une traîtresse sans égale. Calme et belle à ravir, elle inspire la confiance et présente comme une invite à s'y engager ; or au moment où l'on s'y attend le moins, elle change de visage, se gâte et se démonte avec des vagues hautes et des creux profonds, qui engouffrent les frêles embarcations de ces insulaires téméraires. C'est pourquoi ils disent d'elle qu'« elle ne porte pas de grossesse, elle accouche » : *O maag nangee labeeraa kaa basraa !* En plus d'être apparente, la grossesse offre le temps de se préparer à la délivrance, en prenant toutes les dispositions utiles. Avec la mer, point de tout cela, et les risques de disparition sont constants du fait de cette traîtrise. De plus, quand la mer avale les fils de la terre ferme, elle leur prend la vie avant de les rendre méconnaissables, en les roulant sans respect sur le sable des plages ou dans les abords fangeux de la mangrove.

Dans le même temps, les insulaires ont conscience de tout ce que le milieu marin leur donne : toutes sortes de coquillages et à profusion, des variétés nombreuses de poissons qu'on pêche aisément dans la lagune et les bolongs, etc. Le meilleur témoignage qu'on en a, est représenté par tous ces amas coquilliers, constitués artificiellement par une consommation à grande échelle de mollusques qui abondent dans cet environnement si propice. Ici, des générations qui constituent une longue chaîne, ont vécu. C'est pourquoi la relation au milieu marin est ambiguë et donne lieu à tout une série de rituels et d'offrandes pour, à la fois, le rendre fécond, et minorer au plus le tribut qu'il faut lui payer par moment.

C'est en cela que la royauté de la mer est également sacerdotale, et n'a pas donné lieu à des contestations car le roi de la mer « était considéré comme un personnage surnaturel, qui connaissait les secrets qui lui permettaient de dominer la nature et les hommes, de prédire l'avenir, d'assurer le bien-être au lignage et au village » (Bruzzone : 1992-93 : 9).

3.3 - Les embarcations

En tant qu'agriculteur habitant une lagune, l'homme de Fadiouth est contraint de disposer d'une embarcation et d'en faire usage pour la plupart de ses occupations, y compris pour disposer de l'eau douce nécessaire à la vie quotidienne. Or depuis que l'île est habitée, au 10^e siècle et même avant, elle n'a eu sa propre source d'eau qu'en 1956, année de mise en service de son premier forage réalisé sur place et en grande profondeur. Auparavant, il fallait aller chercher l'eau douce à Joal, au puits dénommé « Pipa », en mettant le maximum de canaris

dans une pirogue, et ce fut-là une tâche féminine particulièrement contraignante ! De même Fadiouth n'a disposé d'une passerelle pour la relier à la terre ferme qu'à partir de 1960.

La conception de la pirogue dans ce contexte a cependant dû faire face à deux contraintes contradictoires : satisfaire les attentes pour une activité dans la lagune, mais également dans l'océan.

Pour durer longtemps, la pirogue de lagune doit être réalisée avec du bois résistant, qui s'use peu sur les bancs de sable où elle est régulièrement traînée, ou sur les fonds vaseux. Elle doit avoir un fonds lourd, plan et épais, aussi large que possible, pour lui conférer de la stabilité et la rendre capable d'embarquer à la fois, le maximum de personnes ou de biens.

Par contre la pirogue apte à affronter l'océan en fendant les vagues, doit avoir un fonds arrondi, presque tranchant, et être fabriquée dans du bois certes résistant mais aussi léger que possible avec des parois renforcées et relevées avec des planches rajoutées pour prendre le moins possible l'eau débordant des vagues. C'est le modèle de la pirogue léboue ou des pêcheurs Niominka des îles du Saloum.

Qu'elle soit destinée à la lagune et/ou à l'océan, l'embarcation de Fadiouth est taillée d'une seule pièce à partir d'un tronc de caïlcédrat (*Khaya senegalensis*). Il fallait chercher l'arbre idoine pendant longtemps ; négocier son abattage s'il se trouvait dans un terroir étranger ; creuser la terre autour du tronc jusqu'à l'atteinte de la racine centrale ; couper celle-ci en fonction du point de chute choisi, et de la nécessité d'amortir cette chute pour éviter d'abîmer le tronc ; travailler le tronc jusqu'à ce qu'on dispose d'une embarcation grossière ; et la haler à destination du village. Autant en raison de la dimension de l'entreprise que de l'importance stratégique de l'instrument, l'on imagine la portée des rituels qui accompagnent tout le processus de recherche, de fabrication et de mise en service d'une pirogue !

C'est dire aussi qu'il s'agit nécessairement d'embarcations de taille assez réduite, car quel que soit l'âge de l'arbre, il y a des dimensions qu'il ne peut atteindre. C'est dire aussi la témérité des pêcheurs au harpon, qui embarquent dans de si frêles esquifs, tout en ayant une conscience aiguë de leur fragilité sur l'étendue océane. C'est pourquoi l'un de nos informateurs - M. Youngar Dioh, né en 1906 - nous soulignait au cours d'une enquête conduite en février 1979 :

« La chasse sur la terre ferme est plus sûre qu la chasse sur la mer. La pirogue offre peu de refuge et de possibilités de fuite. Sur la terre ferme, confronté à quelque chose qui marche mais ne peut grimper, tu peux trouver ton salut en montant sur un arbre ; si elle est éloignée, tu peux bifurquer et elle, perdre tes traces en poursuivant son chemin.

La pirogue offre un espace trop réduit lorsqu'on doit lutter à mort contre un adversaire de si grande taille, qui évolue par ailleurs dans son élément naturel. Seules les incantations et les prières permettent de se tirer d'affaire ! ».

3.4- Les armes

Les pêcheurs au harpon, embarqués dans leurs frêles esquifs conduits à la rame, à la perche ou à la voile, après des rituels propitiatoires variés et selon l'héritage, la formation et la personnalité de chacun, sont munis des armes et instruments suivants : plusieurs harpons de deux sortes dont l'une exclusivement pour les tortues marines, un manche en bambou sur lequel la hampe du harpon est montée, des cordages pour fixer le harpon à la pirogue lorsqu'il s'est fiché dans la chair de la proie, et pour ramener le manche en bambou, des flotteurs, un crochet en forme d'hameçon pour accrocher la prise et la ramener auprès et dans la pirogue, une massue pour assommer la proie.

4 - A L'ASSAUT DE LA PROIE

Les pêcheurs sont toujours au nombre de deux par embarcation : celui qui se tient à la poupe, conduit et oriente la pirogue - lentement en silence et avec doigté - et le harponneur qui se tient à la proue, repère et identifie la proie, monte le harpon sur son support, dit les prières et incantations requises, vise adroitement et quand il fait mouche, attache les cordages aux traverses de l'embarcation puis engage la bataille.

Toutes les proies n'ont pas le même comportement et ne présentent pas les mêmes dangers. Avec certaines, il ne s'agit que d'un combat physique : c'est notamment le cas de toutes les catégories de requins, quelle que soit leur agressivité, ainsi que de la « Reine des mers ». Par contre toutes les autres proies sont jugées dangereuses et bagarreuses, au double plan physique et occulte.

Notre informateur, déjà cité, considère que les proies ci-après sont agressives et « ont du savoir » :

- le tarpon ou Grande écaille ;
- le dauphin à nez en bouteille ;
- la tortue luth ou tortue cuir ;
- le *Ngungeec* et surtout ;
- le lamantin.

Les récits abondent de ces combats où l'homme et la bête engagent leur vie, chacun guettant l'autre, opposant sa force ou sa ruse pour l'emporter. Souvent, avant même que le pêcheur ne se rende en mer, il a déjà « vu » sa randonnée, ses prises, les batailles à livrer et ses victoires ou ses échecs. D'ailleurs, instruit de la sorte, il remettra à une autre fois sa descente en mer, si les présages sont par trop négatifs car s'il s'entête, les conséquences de sa défaite risquent d'être irréparables.

A ce titre, prenons le cas de cet homme du nom de Guèdj Yandé, qui s'adressa à son compagnon dont il conduisait la pirogue - en l'occurrence Guèdj Thiofâne Ndour - : « *Cette nuit, nous avons eu une controverse avec les poissons mais ils ont eu raison sur nous, en conséquence, nous ne devons pas nous rendre en mer* » !

Le collègue fut d'un avis différent et partit en mer avec un autre compagnon. Sûr de sa victoire, et pressé de prendre sa revanche, la proie vint à la rencontre du pêcheur. C'était un lamantin. Dès qu'il fut touché par le harpon, il surgit et cracha sa salive particulièrement dangereuse. Le compagnon reçut le jet sur son habit et mourut quelques temps après, alors que le harponneur perdit son adresse, tremblotant désormais des mains et des jambes. Pourtant il avait récité toutes les incantations requises.

Lorsqu'il est piqué, le lamantin se terre dans l'eau sous la pirogue, attendant le moment propice pour contre-attaquer. Etant donné sa masse et la taille des embarcations, il peut rester ainsi de longues heures pour décourager le pêcheur. Pourtant, dès qu'il sent la morsure du harpon dans sa chair, il se retourne et se frotte le corps sur le fond, dans l'espoir de l'arracher, en enfonçant encore plus l'arme. Demeuré sous la pirogue, il surgit brutalement aussi dans l'espoir de la renverser. C'est pour toutes ces raisons, et parce qu'il est considéré comme dangereux, même par le simple fait de le trouver sur son chemin mort et/ou de le toucher, qu'il faut développer une série d'incantations, avant de le viser et toucher, ou juste après l'avoir fait.

Les incantations et prières visent :

- à ce qu'il ne reste pas des heures durant sous la pirogue et la chavire ;
- pour qu'il ne surgisse pas en crachant ;
- pour qu'il ne se lance pas dans une course effrénée en entraînant la pirogue dans son sillage sur de longues distances ;
- pour « brouiller » son ouïe surfine ;
- pour lui tordre les boyaux, ce qui le fait flotter et le met à portée de crochet et de massue ;
- pour lui casser la colonne vertébrale afin qu'il se livre sans combat¹⁴.

Dans cette forme de bataille les récits les plus extraordinaires se rapportent au lamantin. Ce pêcheur du nom de Guèdj Thiofâne Ndour de très grande renommée - des gens ont demandé à Kaolack au fils de son frère cadet s'il était bien un être vivant ou un esprit¹⁵ - leur a fait subir un tel désastre que la communauté des lamantins se serait résolue à lui envoyer une mission de neutralisation, sous la forme d'une délégation constituée de deux jeunes filles et d'un jeune homme.

Ils demandèrent après lui à la place centrale du quartier de Dioum. Il les reçut et les reconnut, ayant « su » la nuit qu'ils viendraient, ce dont il s'était assuré en consultant la calebasse qui lui permettait de « voir », grâce à une émulsion obtenue avec des feuilles écrasées et malaxées de *mbacar*, un petit arbre de la famille des mimosacées (*Entada africana*, GUILLEMIN et PERROTTET). Quant il revint à sa case, il les surprit marmonnant des formules pour neutraliser ses harpons, mais il ne s'inquiéta nullement. Il demanda à sa femme de leur préparer du riz aux mollusques - arca senilis ou *paan* en sérère dont il sait que les lamantins raffolent - ; leur offrit de la cola ; les raccompagna plus tard au bord de la lagune. Il les rejoignit bien vite avec son compagnon qui avait déjà, sur ses indications, apprêté la pirogue et les autres instruments de pêche. Ils avaient repris leur aspect physique dès que Guédj leur avait tourné le dos.

¹⁴ Nous avons nombre de ces incantations, dont certaines viennent des pêcheurs toucouleurs thiouballos du fleuve Sénégal, qui mélangent les langues poular, sérère, wolof et peut-être malinké. On notera d'ailleurs que le titre de grand pêcheur au harpon ou au fusil se dit en sérère : *Karamo*, alors que celui qui conduit et oriente la pirogue est appelé *Karanding*, des termes dont les sonorités et sans doute le contenu renvoient au monde mandingue.

Leur chef était l'une des deux jeunes filles : un véritable « Concentré de connaissances », apte à mettre fin à la carrière de pêcheur de Guèdj. Le second dans cet ordre était le jeune homme. Guèdj savait tout cela. S'ils arrivaient à rejoindre, indemnes, les leurs, ce serait une grande honte pour lui. Pour qu'il n'en fût pas ainsi, et pour leur montrer que leurs connaissances étaient infimes face à celles qu'il détenait, Guèdj n'eut même pas besoin de dire des incantations, encore moins de tenir ferme les cordages du harpon, une fois qu'il fit mouche. Il dit à la tête de file : Va m'attendre sur le rivage. Il en fit de même avec celui qui était le jeune homme, puis ordonna au rescapé d'aller conter ce qu'il est advenu des envoyés. L'on dit que lorsqu'ils furent découpés, le repas qu'ils avaient pris chez lui était encore reconnaissable. Ainsi, depuis lors, bien des gens à Fadiouth ne consomment plus le lamantin.

Histoire véridique ou simple conte de plein jour ? La soeur cadette de Guèdj que nous avons enregistrée sur ce fait insolite en février 1979, nous a livré force détails en tant que témoin oculaire. Le fils du frère cadet, né en 1907, affirme ne pas se souvenir des faits étant trop jeune ou pas encore né au moment où ils survinrent, mais il les connaît et a entendu en témoigner plus d'une fois !

Quand le 6 janvier 2001, reprenant l'enquête, nous nous étonnions de la hargne de Guèdj à décimer les lamantins, son neveu - Saliou Ndew Dioh du même matrilignage que lui – celui des Taboor - nous donna l'explication suivante. « *Guèdj était un lamantin avant d'intégrer le sein de celle qui deviendra sa mère. Il a décidé de devenir un humain par dépit, car il voulait être reconnu chef du groupe - le taureau - ce qu'on lui a refusé¹⁶* ». ».

Nous continuons à recueillir des témoignages sur ce fait extraordinaire et sur la vie de Guèdj.

Les pêcheurs connaissent bien la vie des lamantins et leurs formes d'organisation sociale : il s'agit souvent d'une troupe sous la conduite d'un chef reconnu - le taureau - qui est le premier

¹⁵ Ils étaient originaires de l'intérieur du pays sérère - et non de la Côte - et chantaient notamment : « *Guèdj a mangé dans la même écuelle que Dieu et en revenant, sa poignée est encore toute fumante* » !

¹⁶ Dans la conception sérère de l'avènement de la vie, tout être humain est d'abord une âme errante appelée en sérère *a ciid*, qui doit intégrer le corps d'une femme féconde et qui confère la dimension humaine au fœtus au début de la gestation. Diégane le fils de Marône Ndiaye - l'une des trois Grâces de L. S. Senghor - affirme dans un poème traditionnel, qu'il était une âme errante, partie du Gabou en quête d'une contrée apte à faire éclore sa vocation poétique, et qu'il identifie comme étant celle « des basses contrées de Joal ». Alors il conclut : *Là je nais, là je crée des chants-poèmes* ! Un autre - Latir Diognig Sarr dit Lat-Dior, choisira Fadiouth après le même itinéraire, mais après avoir été identifié par Mansa Waly, l'ancêtre fondateur de royaume du Sine, qui lui fit prendre un bain purificateur pour les besoins et l'éminence de la fonction poétique, avant de lui désigner du doigt Fadiouth, le futur espace de sa création poétique.

à se désaltérer lorsqu'ils arrivent à la source d'eau, qui a le privilège de copuler avec les femelles avant tous les autres, etc.

Les lamantins ont des points d'eau douce sous la mer et s'y rendent à certaines périodes de la journée, chacun appliquant sa gueule à plat sur le jet dont la force est amoindrie par la mer. L'un de ces points se trouve à la hauteur de Mbodiène - à Fasna - alors que d'autres sont à Simal dans un marigot intérieur salé (Cf. le poème célèbre de Senghor : « *Comme les lamantins vont boire à la source de Simal* »). Les pêcheurs les guettent à ces endroits.

X

X X

Des batailles épiques avec d'autres proies ont également lieu. Lorsque Youngar Dioh fit mouche sur un dauphin à nez en bouteille de grande taille - de plus de 4m - à la hauteur de Mbodiène, la bête se résolut à lui opposer une force vive pour l'éreinter. Alors Youngar amarra fortement les cordages à la pirogue et tint bon, de même que son second et afin que la pirogue filât droit dans le sillage de la proie et ne prît trop d'eau ou pire, ne chavirât.

Le dauphin s'engagea dans une course folle, entraînant la pirogue derrière lui. Il était, nous a dit Youngar, environ 9h le matin. La bataille dura toute la journée jusqu'aux environs de 17h, et 17 km plus au sud, à la hauteur de Palmarin. Alors seulement les forces du dauphin faiblirent. Quand il fut à portée, il reçut le crochet, puis des coups de massue, mais les deux pêcheurs durent le remorquer, ne pouvant le monter dans la pirogue.

Les pêcheurs témoignent un grand respect aux proies qu'ils affrontent. Ils s'entourent aussi de protections multiples, car verser le sang est, en soi, dangereux. Les plus grands parmi eux avaient des autels constitués de l'amoncellement des os des proies. Le sang de toute nouvelle prise y était versé par le « découpeur » attitré. Souvent, disent-ils, la nuit on entend l'autel « pleurer » selon une manière qui rappelle le cri du serpent - *a biicaa* -, pour indiquer au pêcheur qu'il doit se rendre en mer, ou qu'il fera une bonne prise. Lorsque l'autel reste longtemps sans recevoir du sang, le pêcheur est conduit, malgré lui, à verser le sien à travers une blessure bénigne qui guérit très vite.

5 - AVENIR DE LA PECHE ET GESTION DURABLE DES RESSOURCES

Il existe encore des pêcheurs au harpon, certes, mais leur nombre va diminuant. La concurrence avec les moyens modernes de pêche est rude, les proies moins nombreuses et plus éloignées, le savoir et le savoir faire dans ce domaine assumés de moins en moins. C'est un pan important des acquis accumulés au long des siècles qui tombe petit à petit.

Par ailleurs, la raréfaction progressive de la ressource amène la conception de nouvelles législations trans-nationales, dont l'application se traduit par des interdictions de pêcher telle variété - la tortue marine par exemple - à tel endroit - le Delta du Saloum zone classée - ou à telle période - pour l'observation du repos biologique et la reproduction. Il s'y ajoute la modernisation, le salariat qui maintient les gens hors du cadre villageois, la dépendance progressive vis-à-vis de la ville et de travailleurs urbains, etc.

Dès lors et face à cet ensemble de facteurs, la grande question demeure de savoir comment assumer et positiver l'héritage, dans un esprit d'enracinement - et non d'élimination ou d'oubli - pour bâtir le futur dans l'observance des contraintes que nous impose aujourd'hui, le développement durable.

Bibliographie des oeuvres citées

BRUZZONE : Virginia Tiziana : *Les rites et les mythes liés à la pêche en milieu sereer*.- DEA d'anthropologie sous la direction de A. Bara Diop.- Dakar, UCAD, 1992-93.- 40 p. Plus annexes.

BRUZZONE : Virginia Tiziana : *La royauté de la mer à Fadiouth. Aspects de la religion traditionnelle seereer (Sénégal)*.- Université C. A. de Dakar, 1996-1997.

CRETOIS, Léonce Rd père (C.S.SP).- *Dictionnaire Sereer - Français (Différents dialectes)*. - Dakar, Centre de Linguistique appliqué de Dakar, 1972 - 1977. (Six volumes).

Enquêtes sur la pêche au harpon, effectuées à Fadiouth, du 6 au 8 février 1979, auprès de :

- 1 - Guète Thiofâne Ndour, soeur de Guèdj Thiofane, âgée de plus de 90 ans (30 Mn) ;
- 2 - Maurice Birama Ndour, fils du frère cadet de Guèdj Thiofane, né en 1907 (30 Mn) ;
- 3 - Youngar Fata Dioh, pêcheur au harpon, né en 1906 (deux heures) ;
- 4 - Biram Daba, pêcheur au harpon, (une heure).